



FORMULAIRE

Avis de projet PAEEIE

PA1.1 - Avis de projet

Titre du projet :

Nom de l'initiateur du projet :

PRÉAMBULE

La sous-section 4 de la section II du chapitre IV du titre I de la [Loi sur la qualité de l'environnement \(LQE\)](#) oblige toute personne ou tout groupe à suivre la [procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement \(PEEIE\)](#) et à obtenir une autorisation du gouvernement avant d'entreprendre un projet visé par l'annexe I du [Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets \(REEIE\)](#) dont la réalisation est prévue dans le Québec méridional.

La Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure (LACPI) a été sanctionnée le 11 décembre 2020. Celle-ci prévoit l'application d'une procédure accélérée d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement (PAEEIE) pour les projets visés.

Ainsi, quiconque a l'intention d'entreprendre la réalisation d'un projet d'infrastructure mentionné à l'annexe I de la LACPI et visé à l'article 31.1 de la LQE ainsi qu'à l'article 2 du REEIE doit déposer un avis écrit au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en remplissant le formulaire « Avis de projet - PAEEIE » et en y décrivant la nature générale du projet. Cet avis permet au ministre de s'assurer que le projet est effectivement assujéti à la PAEEIE et, le cas échéant, de préparer une directive spécifique, **ciblée sur les enjeux**, indiquant la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact que l'initiateur doit élaborer.

Le formulaire « Avis de projet – PAEEIE » permet de décrire les caractéristiques générales du projet. Il doit être rempli de façon claire et concise et l'information fournie doit se limiter aux éléments pertinents pour la bonne compréhension du projet, de ses impacts et des enjeux appréhendés. L'avis de projet sera publié dans le Registre des évaluations environnementales prévu à l'article 118.5.0.1 de la LQE.

Sur la base de l'avis de projet et de la directive, toute personne, tout groupe ou toute municipalité pourra faire part au ministre, lors d'une période de consultation publique de 30 jours, de ses observations sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder. Le ministre transmettra ensuite à l'initiateur du projet les observations et les enjeux soulevés dont la pertinence justifie qu'on les prenne en compte dans l'étude d'impact du projet. En vertu de l'article 43 de la LACPI, le ministre transmettra également à l'initiateur les enjeux qu'il a identifiés, y compris les enjeux signifiés par les experts gouvernementaux. Par ailleurs, en vertu, respectivement, des articles 118.5.0.1 de la LQE et 18 du REEIE, les observations soumises lors de la consultation publique ainsi que les avis produits par tout ministère ou organisme gouvernemental dans le cadre de la PAEEIE seront publiés au Registre des évaluations environnementales.

Le formulaire « Avis de projet - PAEEIE » doit être accompagné du paiement prévu dans le système de tarification des demandes d'autorisation environnementale. Ce paiement doit être fait à l'ordre du ministre des Finances. Le détail des tarifs applicables est disponible à l'adresse électronique suivante : (cliquez ensuite sur le lien « Procédure accélérée d'évaluation environnementale, Québec méridional »). Il est à noter que le Ministère ne traitera pas la demande tant que ce paiement n'aura pas été reçu. Deux copies papier et une copie électronique de l'avis de projet doivent être transmises à l'adresse postale suivante :

Ministère de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boul. René-Lévesque Est, boîte 83
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3933
Internet : www.environnement.gouv.qc.ca

Veuillez noter que si votre projet est soumis à la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique, prise en vertu de la Loi sur les infrastructures publiques (chapitre I-8.3), l'autorisation d'élaborer le dossier d'affaires de ce projet doit avoir été obtenue du Conseil des ministres avant que le formulaire « Avis de projet - PAEEIE » ne soit déposé.

Enfin, selon la nature du projet et son emplacement, le Ministère pourrait devoir consulter une ou des communautés autochtones au cours de l'évaluation environnementale. L'avis de projet alors déposé par l'initiateur est transmis à une ou des communautés autochtones afin d'amorcer la consultation. L'initiateur de projet sera avisé si son projet fait l'objet d'une consultation des communautés autochtones.

1. INFORMATION SUR LE DEMANDEUR

1.1 Coordonnées de l'initiateur de projet	
Nom : Gouvernement du Québec - Ministère des Transports (MTQ)	
Adresse municipale : 100, rue Laviolette, 4e étage, Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9	
Adresse postale (si différente de l'adresse municipale) : Non applicable	
Nom et fonction du ou des signataires autorisés à présenter la demande : Marie-Eve Turner, Directrice générale, Direction générale de la Mauricie-Centre-du-Québec	
Numéro de téléphone : 819 371-6606	Numéro de téléphone (autre) : -
Courrier électronique : marie-eve.turner@transports.gouv.qc.ca	
1.2 Numéro de l'entreprise	
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 8813812425	
1.3 Résolution du conseil municipal	
Non applicable	
1.4 Coordonnées du consultant mandaté par l'initiateur de projet (s'il y a lieu)	
Nom : Non applicable	
Adresse municipale :	
Adresse postale (si différente de l'adresse municipale) :	
Numéro de téléphone : -	Numéro de téléphone (autre) : -
Courrier électronique : @ .	
Description du mandat :	

2. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROJET

2.1 Titre du projet
Projet de (construction/prolongement/élargissement/aménagement/etc.) de (pont/route/autoroute/boulevard/transport collectif sur rail/etc.) sur le territoire de (municipalité/municipalité régionale de comté/territoire non organisé). Travaux de remplacement du pont P-01559 et de ses approches sur la route 138 au-dessus de la rivière Batiscan
2.2 Article d'assujettissement du Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets
Dans le but de vérifier l'assujettissement de votre projet, indiquez, selon vous, le ou les articles du Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets auxquels votre projet est assujetti et expliquez pourquoi (atteinte du seuil, par exemple). Le projet est assujetti à l'étude d'impact sur l'environnement en fonction de l'article 2, alinéa 1 de la partie II de l'annexe A du Règlement, soit : des travaux de dragage, de déblai, de remblai ou de redressement, à quelque fin que ce soit, à l'intérieur de la limite des inondations de récurrence de 2 ans d'une rivière ou d'un lac, sur une distance cumulative égale ou supérieure à 500 m ou sur une superficie cumulative égale ou supérieure à 5 000 m², pour une même rivière ou un même lac. En effet, le projet est situé dans la limite des inondations de récurrences de 2 ans de la rivière Batiscan et du fleuve Saint-Laurent. Les travaux engendreront des déblais et/ou remblais sur une distance cumulative supérieure à 500 m et sur une superficie cumulative supérieure à 5 000 m².

2.3 Confirmation de l’assujettissement du projet à la Loi concernant l’accélération de certains projets d’infrastructure
Indiquez le numéro attribué au projet à l'annexe I de la Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure. Il s'agit du projet 151 visé par la Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure (LACPI).
2.4 Date de dépôt prévue de l'étude d'impact
Indiquez la date de dépôt prévue de l'étude d'impact (pour faciliter la planification de certains préalables administratifs). Le dépôt de l'étude d'impact sur l'environnement au ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MELCC) est prévu pour l'automne 2023.
2.5 Description sommaire du projet et des variantes de réalisation
Décrivez sommairement le projet (longueur, largeur, quantité, superficie, etc.) et, pour chacune de ses phases (aménagement, construction, exploitation et, le cas échéant, fermeture), décrivez sommairement les principales caractéristiques de chacune des variantes du projet, les activités, les aménagements et les travaux prévus (déboisement, expropriation, dynamitage, remblayage, etc.). La Direction générale de la Mauricie – Centre-du-Québec, du MTQ, souhaite remplacer le pont P-01559 construit en 1921 en effectuant la construction au voisinage immédiat d'un nouveau pont P-19138 et de ses approches. Ces ponts actuel et futur sont situés sur la route 138 au-dessus de la rivière Batiscan, dans la municipalité de Batiscan. Ainsi, le projet inclut d'abord 1- la construction de la nouvelle structure P-19138 en aval de la structure existante P-01559, 2- l'aménagement de nouvelles approches, 3- la construction d'un carrefour giratoire du côté est du pont et 4- le démantèlement de la structure P-01559 <u>Variantes</u> Une analyse comparative multicritère des divers scénarios présentés sommairement ci-après et à l'Annexe II a démontré que la construction d'un nouveau pont dans un nouvel axe routier est à privilégier. Le remplacement du pont existant permettra la construction d'un ouvrage neuf nécessitant un minimum d'entretien en plus de régler plusieurs problématiques actuelles. Notamment, en améliorant la sécurité et la fonctionnalité du nouvel ouvrage par la mise aux normes de la géométrie routière et du gabarit de la structure. De plus, il est prévu que le pont existant demeure en usage pendant la construction du nouveau pont, ce qui simplifiera la gestion de la circulation. Au départ, cinq scénarios de tracé ont été préparés par le MTQ, dont trois scénarios positionnant le nouveau pont en amont (nord) de l'ouvrage actuel, soit les tracés 1, 2 et 3 et deux scénarios le positionnant en aval (sud) de l'ouvrage actuel, soit les tracés 4 et 5. Par la suite, deux scénarios supplémentaires, soit les tracés 6 et 7, ainsi que plusieurs variantes en lien avec certains de ces scénarios, ont été étudiées. Quatre types de structures ont également été pris en compte. Au cours de l'évolution du projet, deux scénarios de tracé ont été retenus pour analyse complète, soit le 2 variante B et le 7 variante C. Le dernier est celui qui est envisagé. Ces tracés ont été analysés en fonction de différents critères établis, tels que : • Le gain de fonctionnalité du tracé; • Les impacts sur les milieux humain et naturel; • L'aspect économique.

Tracé 2B : Les principales caractéristiques du tracé 2B sont présentées ci-dessous.

- Relocalisation de la route 138 au nord du tracé existant;
- Profil en travers de type C : voies de 3,5 m et accotements de 2,5 m;
- Route verte et trottoir sur l'accotement (chaussée désignée);
- Carrefour giratoire à l'intersection du rang Nord et de la route 138;
- Carrefour en T décalé vers l'ouest à l'intersection de la route de l'Internationale (branche sud non raccordée);
- Pont en courbe;
- Longueur du projet d'environ 1,95 km.

Cependant, malgré les améliorations apportées avec le tracé 2B, celui-ci présente toujours des incertitudes au niveau de l'acceptabilité du milieu, notamment pour la municipalité de Batiscan, des impacts sur les résidents ainsi qu'au niveau de la division de terres agricole en culture. D'ailleurs, à cet effet, la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) a demandé au MTQ de réviser le tracé 2B en raison d'une perte de superficie liée à un morcellement trop important de terre cultivées.

Tracé 7C (**tracé envisagé**) : Les principales caractéristiques du tracé 7C sont présentées ci-dessous :

- Relocalisation de la route 138 au sud du tracé existant;
- Profil en travers de type C : voies de 3,5 m et accotements de 2,5 m;
- Route verte et trottoir sur l'accotement (chaussée désignée);
- Carrefour giratoire à l'intersection du rang Nord et de la route 138;
- Utilisation du corridor existant de la route 138 sur 350 m (raccordement avec l'existant à l'ouest);
- Pont rectiligne;
- Longueur du projet d'environ 1,52 km.

Le tracé 7C présente plusieurs avantages, notamment par la diminution des impacts sur les milieux résidentiels et agricoles, en réduisant la longueur du tracé et en ayant moins d'impact sur les aménagements futurs de la municipalité de Batiscan (entretien hivernal, déneigement et accès de la route de l'Internationale). De plus, dans une orientation préliminaire de la CPTAQ, celle-ci considère que la demande du MTQ devrait être autorisée sous certaines conditions, car le nouveau tracé proposé entraîne une très faible perte de territoire agricole utilisé à des fins d'agriculture et, qu'il ne morcelle pas de terres cultivées, de telle sorte qu'il n'affecte pas l'homogénéité des exploitations agricoles concernées.

Sans s'y limiter, le projet comprend les activités suivantes :

Phase d'aménagement :

- Acquisition de terrains (interrompue);
- Sondages géotechniques (complété);
- Relevés d'arpentages (complété);
- Étude hydraulique (complété);
- Analyse multicritère pour déterminer le tracé (complété);
- Caractérisation écologique (en cours);
- Consultations publiques et autochtones (en cours);
- Caractérisation des sols (non débuté);
- Inventaire archéologique (non débuté);

Phase de construction du pont P-19138 :

- Déboisement;
- Enlèvement du couvert végétal sur le nouveau tracé;
- Démolition d'une résidence;
- Déplacement et construction des services publics affectés;
- Construction et démantèlement des ouvrages temporaires (chemin d'accès, batardeau, palplanches);
- Excavation;
- Excavation et reconstruction du lit de la rivière;
- Construction du nouveau pont (P-19138);
 - Construction des piles et culées;
 - Érection de la charpente;
 - Construction de la dalle;
- Construction du chemin de déviation temporaire de la route 138 existante;
- Relocalisation d'une rampe de mise à l'eau;
- Aménagement d'un carrefour giratoire;
- Aménagement d'une voie cyclable sur l'accotement;
- Maintien de la voie de navigation;
- Remise en état des lieux;
- Terrassement sur l'ensemble du projet;
- Structure de chaussée granulaire;
- Revêtement de chaussée en enrobé;
- Gestion des matériaux granulaires et des sols;

• Mise en place d'éléments de sécurité; • Mise en place ou réparation de la signalisation; • Gestion de la circulation et signalisation des travaux; • Surveillance et protection de l'environnement; • Aménagements paysagers; • Mise en place de l'éclairage routier. Phase de fermeture du pont P-01559 : • Construction d'un pont de glace; • Construction et démantèlement des ouvrages temporaires (batardeau, palplanches); • Démolition de la charpente; • Enlèvement du remblai de la route existante; • Démolition des culées et piles; • Excavation et reconstruction du lit de la rivière; • Gestion des déblais et autres résidus de construction • Remise en état des lieux; • Surveillance et protection de l'environnement; Phase d'exploitation : • Entretien; • Déneigement et déglacage; • Inspections; • Suivi et entretien des aménagements paysagers.
<i>Si cela est pertinent, ajoutez à l'annexe II tous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (plan, croquis, vue en coupe, etc.).</i> Illustration de la localisation des différents tracés étudiés dans le cadre du projet. Plan du tracé 2B Plan du tracé 7C Noter que la localisation de certaines de ces composantes n'est fournie qu'à titre indicatif dans l'attente de leur localisation plus définitive.

2.6 Objectifs et justification du projet
<i>Mentionnez les principaux objectifs poursuivis et indiquez les raisons motivant la réalisation du projet.</i> <u>Les raisons motivant la réalisation du projet :</u> La reconstruction du pont P-01559 situé sur la route 138 au-dessus de la rivière Batiscan, dans la municipalité de Batiscan, découle de la recommandation émise par la Direction des Structures de procéder à la reconstruction du pont considérant le remplacement nécessaire des unités de fondations qui auront atteint leur durée de vie utile. Rappelons que le pont P-01559, construit en 1921, a maintenant plus de 100 ans. De plus, cette décision s'appuie également sur les constatations suivantes : un délaminage et désagrégation très importante aux culées, une corrosion avec perte de section et perforation des cordes inférieures / entrecroises / longerons et un désaxement des appareils d'appui avec corrosion très importante. Ajoutons que la géométrie routière actuelle aux approches ne correspond pas aux standards d'une route nationale (route 138). Les rayons de courbure ainsi que la largeur des voies et des accotements doivent être mis aux normes afin d'offrir un niveau de service sécuritaire pour les usagers. En plus des déficiences de la structure et des approches existantes, un avis technique des sols mentionne que le poids du pont ne peut être augmenté compte tenu des possibilités de tassements différentiels et de la déficience parasismique. Par conséquent, aucune surcharge ne peut être appliquée, ce qui empêche d'élargir le pont pour accommoder les usagers de la route, soit par l'établissement de deux voies pour les véhicules, d'une piste cyclable et de trottoirs. Les deux derniers éléments s'inscrivant dans la <i>Politique de mobilité durable</i> du MTQ. Notons qu'en ce moment, une seule voie de circulation est présente pour les deux directions. Ainsi, pour des raisons de fonctionnalité et de sécurité et considérant que ces points sont essentiels pour répondre au besoin de la municipalité et des usagers de la route, la réparation de la structure existante n'est pas une option.
La route 138 à Batiscan est une des routes nationales majeures du Québec qui relie les nombreux villages en bordure du fleuve Saint-Laurent de la frontière américaine jusqu'à Kegaska. Il s'agit également de la route historique et touristique nommée « le Chemin du Roy » et fait partie du circuit officiel de la Route verte empruntée par de nombreux cyclistes. De plus, le tourisme de la région est dépendant de l'accès à la route 138, on y retrouve une marina, des restaurants, un quai, un camping, un maraîcher, un rallye historique et le circuit sacré sillonnant les municipalités de Champlain, Batiscan et Sainte-Anne-de-la-Pérade. Régionalement, le pont P-01559 est emprunté quotidiennement par la population avoisinante pour se rendre au travail. Considérant que l'accès à la route 138 est primordial pour le déplacement de la circulation locale et pour le tourisme de la région, l'option de la démolition du pont P-01559 sans reconstruction n'est pas une option. <u>Les objectifs :</u> Les principaux objectifs du projet de reconstruction du P-01559 sont : • Améliorer la circulation des usagers routiers par la construction d'un pont à deux voies, ainsi qu'une voie réservée pour les cyclistes empruntant la Route verte; • Assurer le maintien du développement touristique et économique de la région.
2.7 Activités connexes
<i>Résumez, s'il y a lieu, les activités connexes projetées par l'initiateur (exemple : aménagement de chemins d'accès, exploitation d'un banc d'emprunt, etc.) et tout autre projet susceptible d'influencer la conception du projet proposé.</i> Dans le cadre du projet routier, à la demande de la municipalité de Batiscan, le MTQ aménagera à l'intérieur de son emprise à l'ouest de la rivière Batiscan un accès pour les petites embarcations récréatives (planche à pagaie, kayak, canot, etc.), dans le but de favoriser l'accès public aux cours d'eau. De plus, en collaboration avec la municipalité de Batiscan, le MTQ procédera à l'installation d'une aire de repos pour les cyclistes et piétons comprenant des panneaux historiques commémorant le pont patrimonial qui sera démoli. <i>Le cas échéant, indiquez également les activités connexes qui doivent être réalisées par un tiers et les coordonnées de celui-ci.</i> Ces activités connexes seront réalisées par le MTQ.

3. LOCALISATION ET CALENDRIER DE RÉALISATION DU PROJET

3.1 Définition et localisation du projet et de ses activités	
Nom de la municipalité ou du territoire non organisé (TNO) où la réalisation du projet est prévue (indiquez si plusieurs municipalités ou TNO sont touchés par le projet) :	
Batiscan	
Nom de la ou des municipalités régionales de comté (MRC) où la réalisation du projet est prévue :	
MRC des Chenaux	
Précisez l'affectation territoriale indiquée dans le ou les schémas d'aménagement de la ou des MRC ou de la ou des communautés métropolitaines (zonage) :	
Vocation agricole	
Vocation de conservation	
Vocation récréative	
Vocation résidentielle rurale	
Coordonnées géographiques en degrés décimaux du point central du projet (pour les projets linéaires, fournissez les coordonnées du point de début et de fin du projet) :	
Point central ou début du projet :	Latitude : 46.512389 Longitude : -72.245731
Points de fin du projet (si applicable) :	Latitude : 46.523925 Longitude : -72.241319
	Latitude : 46.523694 Longitude : -72.248200
3.2 Description axée sur les composantes valorisées de l'environnement du site visé par le projet	
Décrivez les principales composantes des milieux biophysique et humain (composantes valorisées de l'environnement (CVE) susceptibles d'être touchées par le projet. Il est à noter qu'une composante valorisée de l'environnement est un élément ayant une importance scientifique, sociale, culturelle, économique, historique, archéologique ou esthétique.	
Indiquez, s'il y a lieu, le statut de propriété des terrains où la réalisation du projet est prévue ainsi que les principales particularités du site : zonage, espace disponible, milieux sensibles, humides ou hydriques, compatibilité avec les usages actuels, disponibilité des services, topographie, présence de bâtiments, etc.	
Milieu biophysique	
Le bassin versant de la rivière Batiscan est dominé par la forêt au Nord (87 % du territoire) et au Sud par les activités agricoles et les zones urbaines qui occupent respectivement 5 % et 0,4 % du territoire. Les cours d'eau, les lacs et les terres humides représentent près de 7 % de la superficie du bassin versant.	
Milieux humides :	
Lors de campagnes de terrain, la réalisation de travaux d'inventaires a permis de délimiter de façon plus précise les différents types de milieux humides localisés dans l'empreinte de la zone des travaux, soit des marais, des marécages, un étang et des milieux terrestres. À l'annexe II se trouve la carte illustrant la délimitation des différents types de milieux humides et leurs limites avec le milieu terrestre. Certaines pressions sur les milieux humides ont été identifiées dans la zone d'étude, dont la présence de sentiers, d'autres milieux anthropiques et d'espèces exotiques envahissantes (EEE). Les EEE sont présentes dans tous les types de milieux rencontrés, particulièrement dans les zones de marais à alpestris et dans les milieux terrestres. Nous y retrouvons entre autres le roseau commun et l'hydrocharide grenouillette.	
Milieux hydriques :	
La zone d'étude se situe dans le bassin versant de la rivière Batiscan. La rivière Batiscan prend sa source sur le plateau laurentien, au lac Édouard et se déverse dans le fleuve Saint-Laurent, à la hauteur de la municipalité de Batiscan. La rivière a une longueur totale de 196 km et le bassin versant occupe une superficie totale d'environ 4 690 km². Les débits moyens annuels sont de 99,01 m³/s et les débits moyens minimal et maximal en crue sont respectivement de 22,0 m³/s et 587,7 m³/s.	
Outre les variations de débits saisonnières, les vitesses du courant à l'embouchure de la rivière Batiscan sont influencées deux fois par jour par les marées du fleuve Saint-Laurent. D'ailleurs, à la fin de la marée montante, la rivière Batiscan présente un court moment où le courant de la rivière est nul. L'amplitude moyenne du mouvement oscillatoire des marées à l'embouchure de la rivière est d'environ 1,5 mètre.	
Une section de la zone d'étude se retrouve également dans la zone inondable de récurrence 0-100 ans	

de la rivière Batiscan.

Habitats fauniques et floristiques :

Le bassin versant de la rivière Batiscan a fait l'objet de nombreuses activités de pêche expérimentale et d'études scientifiques. Aussi, une grande biodiversité y a été observée, soit plus d'une cinquantaine d'espèces de poissons qui sont répertoriées à proximité de la zone des travaux. Peu d'informations sont toutefois disponibles sur les habitats de reproduction des poissons dans l'embouchure de la rivière Batiscan. Cependant, plus en amont dans la rivière Batiscan, se trouvent des frayères à poulamon atlantique, esturgeon jaune, doré jaune, laquaiche argenté et chevaliers. Le secteur à l'étude est donc un couloir migratoire pour ces poissons. Par ailleurs, le tronçon de la rivière présente un bon potentiel de fraie et d'alevinage pour la perchaude, l'achigan à petite bouche, le grand brochet et le maskinongé. De plus, dans l'empreinte de la zone des travaux, il serait possible de retrouver 10 espèces fauniques à statut précaire, soit l'aloise savoureuse, l'obovarie olivâtre, le mené d'herbe, le fouille-roche-gris, le bar rayé, la lamproie du Nord, l'anguille d'Amérique, le chevalier de rivière, la tête rose et le dard de sable. Notons également que les EEE suivantes sont bien établies en Mauricie et qu'elles pourraient se retrouver à proximité de la zone des travaux : le gobie à taches noires, la moule zébrée, la moule quagga, la tanche, le poisson rouge et des espèces de carpes asiatiques. Ces espèces vont perturber les ressources aquatiques en réduisant la biodiversité et la qualité de l'habitat, nuire aux activités récréatives en plus d'entraîner d'importants coûts économiques. Les différents ministères concernés seront consultés afin de s'assurer que le projet respecte adéquatement la législation et la réglementation en vigueur.

Lors d'inventaires terrain, aucun nid d'oiseau n'a été observé et aucune espèce aviaire à statut précaire n'a été recensée. Selon l'Atlas des oiseaux nicheurs du Québec, 95 espèces d'oiseaux fréquentent la parcelle à l'intérieur de laquelle se trouve le site d'étude. Cependant, l'hirondelle de rivage occuperait le territoire en amont de la zone d'étude.

Les inventaires sur le terrain ont permis d'observer, d'entendre ou de déceler des traces de 3 espèces d'anoues et de 4 espèces de mammifères, aucune à statut précaire.

Des inventaires floristiques ont été réalisés dans le cadre de ce projet. Ces inventaires ont permis d'identifier 93 espèces floristiques différentes. Un total de 3 espèces à statut précaire ont été observées, soit la matteucie fougère-à-l'autruche, le noyer cendré et le lis du Canada.

Aires protégées :

Deux types d'aires protégées sont présentes près du pont de la rivière Batiscan. Un habitat faunique se trouve en aval de la zone d'étude, il s'agit de l'aire de concentration d'oiseaux aquatiques Batiscan-Sainte-Anne (ACOA) qui est sous la gestion du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). Le second est un milieu naturel de conservation volontaire, qui se situe sur la presqu'île à l'embouchure de la rivière. Il s'agit de la Réserve estuarienne nationale de la rivière Batiscan et relève d'un organisme de conservation non gouvernemental, soit la Société de conservation des milieux humides du Québec (SCMHQ).

Milieu humain

Utilisation du territoire et de ses ressources :

Le pont se situe sur la route 138 à Batiscan. Plus précisément, c'est une route nationale qui relie les nombreux villages en bordure du fleuve Saint-Laurent. C'est également une route historique et touristique nommée « le Chemin du Roy » et le circuit de la Route verte empruntée par de nombreux cyclistes. En ce moment, le pont P-01559 n'a qu'une seule voie de circulation pour les deux directions et ne possède pas de trottoir ou piste cyclable définie, ce qui représente une contrainte au déplacement des piétons et cyclistes de la région. Le nouveau pont sera conçu pour répondre à ces besoins de transport actif et ce, conformément à la *Politique de mobilité durable* du MTQ. De plus, dans le cadre du projet, une aire de repos pour les cyclistes et piétons sera ajoutée.

Dans le quadrant sud-est du pont, on retrouve également une marina avec 60 quais pouvant accueillir de 75 à 80 bateaux, un restaurant, une rampe de mise à l'eau, des chalets et un terrain de camping. Dans le cadre du projet, le nouveau pont sera construit à l'emplacement de la présente rampe de mise à l'eau de la marina. Ainsi, celle-ci sera relocalisée, un peu plus en aval.

Afin de répondre à un besoin de la municipalité de faciliter l'accès à la rivière pour les petites embarcations de types kayak et planche à pagaie, un accès sera aménagé dans le cadre du projet.

Patrimoine culturel :

Le pont existant P-01559, construit en 1921, est un pont patrimonial. Cependant, celui-ci n'est pas inscrit au Registre du patrimoine culturel. Pour commémorer ce vestige patrimonial, il est prévu d'ajouter des panneaux d'informations dans l'aire de repos qui sera aménagée.

Situé à l'est de la zone d'étude, à l'intersection entre la route 138 et le rang Nord, se retrouve le Calvaire Lacoursière, un ensemble religieux représentant la crucifixion du Christ construit en 1905. Cet immeuble patrimonial, inscrit au Registre du patrimoine culturel, sera déplacé dans le cadre du projet.

Une analyse de la zone d'étude a démontré que le secteur comporte un potentiel archéologique tant autochtone qu'euro-québécois. Ainsi, un inventaire archéologique est prévu à l'été 2023.

Qualité de vie des résidents des entreprises et des usagers du territoire : Les phases d'aménagement et de construction du projet risquent de diminuer temporairement la qualité de vie des résidents, des entreprises et des usagers du territoire. Il est toutefois prévu que leur qualité de vie générale soit améliorée à la suite des travaux, dans la phase d'exploitation. En effet, entre autres, le remplacement de la surface de roulement du pont existant de type caillebotis par une surface non métallique contribuera à l'amélioration du climat sonore. De plus, la circulation et la sécurité des usagers de la route seront améliorées par la construction d'un nouveau pont et la mise aux normes de ses approches répondant davantage aux besoins actuels. L'ajout également de voies de transport actif (cyclable et piétonnière) conformément aux engagements du MTQ, énoncés dans sa <i>Politique de mobilité durable</i>, pourra notamment contribuer à l'amélioration de l'état de santé de leurs usagers. Activités et territoire agricoles : La majeure partie de la zone d'étude est située en zone agricole protégée. Ainsi, certaines activités agricoles sont susceptibles d'être affectées par le projet, soit par la réduction et/ou le morcellement, de la superficie du territoire agricole protégé. Des demandes d'examen ont été déposés à la CPTAQ, pour s'assurer que le tracé réponde à leurs exigences réglementaires et que leurs conditions soient intégrées au projet. Une orientation préliminaire a été émise par la Commission, celle-ci considère que la demande du MTQ pour le scénario 7C devrait être autorisé sous certaines conditions, car celui-ci entraîne une très faible perte de territoire agricole utilisé à des fins d'agriculture et qu'il ne morcelle pas de terres cultivées. NOTE : L'annexe IV du présent document contient un tableau qui vous permet de mettre en relation les CVE identifiées ainsi que les renseignements requis dans la section 5 (les activités du projet, les changements induits sur les CVE, les enjeux et les impacts). Nous vous en recommandons fortement l'utilisation. Si votre intention est d'utiliser ce tableau, veuillez reporter les CVE dans la première colonne.
3.3 Calendrier de réalisation <i>Fournissez le calendrier de réalisation (période prévue et durée estimée de chacune des étapes du projet) en tenant compte du temps requis pour la préparation de l'étude d'impact et pour le déroulement de la procédure. Indiquez la date de dépôt de l'étude d'impact. Précisez également si les saisons peuvent exercer une influence sur le début, le cours ou la fin des travaux (si certaines étapes ou certains travaux ne peuvent être effectués qu'à certaines périodes de l'année).</i> Un échéancier de réalisation des travaux a été établi pour les étapes principales de la construction du pont P-19138 et de ses approches ainsi que pour la démolition du pont P-01559 et la remise en état des lieux. La durée des travaux a été déterminée en considérant trois années consécutives de réalisation de travaux, une mise en service du pont P-19138 à la fin de la deuxième année ainsi que la démolition du tablier et de certaines unités de fondation du pont P-01559 sur la glace, si applicable. • Année 1 : Construction des fondations du pont P-19138 et travaux préparatoires aux approches = 34 semaines; • Année 2 : Construction du tablier du pont P-19138 et travaux de terrassement = 33 semaines; • Année 3 : Démolition du pont P-01559, travaux de finition et raccordement du carrefour giratoire = 14 semaines. Le dépôt du rapport de l'étude d'impact est prévu à l'automne 2023.
3.4 Plan de localisation <i>Ajoutez à l'annexe III une carte topographique ou cadastrale de localisation du projet et, s'il y a lieu, un plan de localisation des travaux ou des activités à une échelle adéquate indiquant notamment les infrastructures en place par rapport au site des travaux.</i> Figure représentant l'occupation du sol Figure localisant les milieux humides

4. ACTIVITÉS D'INFORMATION ET DE CONSULTATION DU PUBLIC ET DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES^{1, 2}

4.1 Activités d'information et de consultation réalisées

Le cas échéant, mentionnez les modalités relatives aux activités d'information et de consultation du public réalisées dans le cadre de la conception du projet (méthodes utilisées, nombre de participants et milieux représentés), dont celles réalisées auprès des communautés autochtones concernées. Indiquez les préoccupations soulevées et expliquez la manière dont elles sont prises en compte dans la conception du projet et de quelle façon une rétroaction a été effectuée auprès des participants consultés.

Depuis 2017, soit pendant l'étude d'avant-projet préliminaire, plusieurs rencontres se sont tenues avec les acteurs du milieu directement concernés par le projet. On retrouve parmi ceux-ci les autorités de la municipalité de Batiscan, la Marina Village Batiscan, la MRC des Chenaux, la Société de conservation des milieux humides du Québec (SCMHQ), le ministère de la Culture et des Communications, la CPTAQ et finalement, les citoyens qui seront impactés par les travaux.

Les rencontres avec la municipalité de Batiscan étaient sous forme de réunions de travail où cette dernière avait la possibilité de faire ses demandes et de commenter les orientations du projet. Dans la majorité des cas, les demandes municipales ont été considérées à leur satisfaction dans la conception du projet. Leurs principales préoccupations concernaient l'acceptabilité sociale du projet par leurs citoyens, les impacts sur leurs infrastructures (réseau d'aqueduc et rues municipales) ainsi que l'entretien de certains ouvrages projetés et dont la gestion leur sera confiée une fois les travaux terminés. Aussi, la Municipalité souhaite l'aménagement d'un accès à la rivière Batiscan pour ses citoyens. Le MTQ leur offrira donc la possibilité d'utiliser une partie de son emprise pour permettre cet accès.

Les rencontres avec la Marina Village Batiscan étaient principalement des présentations de l'avancement du projet par l'entremise de plans ou de PowerPoint. Lors de ces réunions, la Marina nous exposait ses craintes et préoccupations qui étaient surtout en lien avec la période de travaux. En effet, la Marina étant également un camping, les inconvénients reliés au bruit, à la poussière et aux difficultés d'accès ont été soulevés. Également, le maintien de la rampe de mise à l'eau pendant les travaux est un enjeu majeur pour les propriétaires. Dans la mesure du possible, le MTQ intègre des mesures d'atténuation au projet pour limiter au maximum les inconvénients sur les opérations de la marina.

Pour les citoyens directement impactés par les travaux, une séance d'information publique a eu lieu en décembre 2021. Depuis cette rencontre, les citoyens ont la possibilité de contacter le MTQ s'ils ont des préoccupations ou des questionnements reliés au projet. Dans la majorité des cas, les préoccupations concernent la période des travaux ou les acquisitions nécessaires de façon temporaire ou permanente.

Au niveau de la MRC des Chenaux, une présentation du projet a été réalisée dans un premier temps par le MTQ et, ensuite, quelques rencontres ont suivi. Les préoccupations de la MRC étaient principalement envers son schéma d'aménagement, mais aussi sur l'impact direct du projet sur les opérations de la marina. En effet, la marina étant un acteur économique important du secteur, la MRC voulait s'assurer que le MTQ prenait bien en considération la vitalité de ce commerce.

En ce qui a trait à la CPTAQ, le MTQ a participé à une consultation publique en septembre 2020 concernant le premier scénario retenu par le MTQ (tracé 2B), mais à la suite des recommandations de la Commission, le MTQ a revu son projet. Le MTQ a refait une demande auprès la CPTAQ avec un nouveau scénario, soit le 7C et en septembre 2022, la Commission a accepté le projet de façon préliminaire.

Pour la SCMHQ, des communications écrites et verbales se sont tenues avec le président de cette Société afin de présenter le projet du MTQ. Le MELCC, plus spécifiquement la Direction des aires protégées, a également été impliqué dans les discussions. Les préoccupations de la SCMHQ concernent principalement les superficies d'empiètement des ouvrages projetés à l'intérieur des limites de l'aire protégée. Pour limiter les empiètements, le MTQ a positionné les fondations du pont projeté en évitant le plus possible l'intérieur de cette aire protégée.

¹ Pour de plus amples renseignements sur la démarche et sur les méthodes qui peuvent être employées afin d'informer et de consulter le public avant le dépôt de l'avis de projet ou lors de son dépôt, l'initiateur du projet est invité à consulter le document *L'information et la consultation du public dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement. Guide à l'intention de l'initiateur de projet*, accessible sur le site Web du Ministère à l'adresse électronique suivante : www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/documents/guide-initiateur-projet.pdf.

² L'initiateur de projet est également invité à consulter le *Guide sur la démarche d'information et de consultation réalisée auprès des communautés autochtones par l'initiateur d'un projet assujéti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement*, accessible sur le site Web du Ministère à l'adresse électronique suivante : www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/documents/guide-demarche-autochtones-initiateur-projet.pdf.

Finalement, au sujet des communautés autochtones, le MTQ a entamé le processus de consultation auprès de la nation Huronne-Wendat. Éventuellement, plus de détails seront disponibles au sujet de cette consultation.
4.2 Activités d’information et de consultation envisagées au cours de la réalisation de l’étude d’impact sur l’environnement
<i>Mentionnez les modalités relatives aux activités d’information et de consultation du public prévues au cours de la réalisation de l’étude d’impact sur l’environnement, dont celles envisagées auprès des communautés autochtones concernées.</i> Le MTQ entend poursuivre les consultations publiques selon les modalités de l’étude d’impact sur l’environnement. Dépendamment des sujets à traiter, le MTQ s’engage à tenir des séances d’information et à expliquer la nature du projet et ses objectifs.

5. DESCRIPTION PRÉLIMINAIRE DES PRINCIPAUX ENJEUX³ ET IMPACTS APPRÉHENDÉS DU PROJET SUR LE MILIEU RÉCEPTEUR

NOTE : Vous avez la possibilité de remplir le tableau de l'annexe IV pour les questions 5.1 à 5.4 plutôt que les cases 5.1 à 5.4.

5.1 Description des activités du projet susceptibles de modifier les composantes valorisées de l’environnement
<i>Décrivez sommairement, selon votre connaissance actuelle du projet, les interactions entre chacune des composantes valorisées de l’environnement et les activités du projet afin de mettre en relief les activités qui sont susceptibles d’entraîner la modification de ces composantes (les sources d’impact).</i> Voir annexe IV
5.2 Description des changements induits par chacune des activités du projet sur les composantes valorisées de l’environnement
<i>Décrivez sommairement, selon votre connaissance actuelle du projet, les changements induits par les activités sur les composantes valorisées de l’environnement (les modifications).</i> Voir annexe IV
5.3 Description des principaux enjeux du projet
<i>Pour les phases d’aménagement, de construction, d’exploitation et, le cas échéant, de fermeture, décrivez sommairement les principaux enjeux du projet liés à chacune des composantes.</i> Voir annexe IV
5.4 Description des principaux impacts appréhendés de la modification des composantes valorisées de l’environnement sur les enjeux
<i>Pour les phases d’aménagement, de construction, d’exploitation et, le cas échéant, de fermeture, décrivez sommairement les impacts appréhendés de la modification des composantes valorisées de l’environnement sur les enjeux.</i> Voir annexe IV

6. ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE

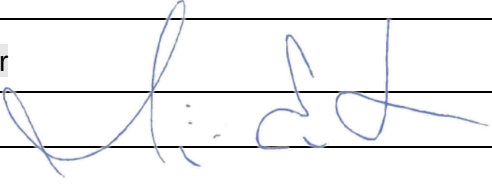
6.1 Émission de gaz à effet de serre
<i>Mentionnez si le projet est susceptible d’entraîner l’émission de gaz à effet de serre et, si oui, lesquels. Décrivez sommairement les principales sources d’émission projetées aux différentes phases de réalisation du projet.</i> Le projet est susceptible d’entraîner l’émission de gaz à effet de serre (GES), résultant essentiellement du transport (matériaux, équipements, personnes) et de la circulation de la machinerie. Ces émissions seront quantifiées de manière à respecter les guides du MELCC, le Guide de quantification des émissions de gaz à effet de serre et Les changements climatiques et l’évaluation environnementale : Guide à l’intention de l’initiateur de projet en plus du Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l’atmosphère.

³ Enjeu : préoccupation majeure pour le gouvernement, la communauté scientifique ou la population, y compris les communautés autochtones concernées, dont l’analyse pourrait influencer la décision du gouvernement quant à l’autorisation d’un projet.

7. AUTRES RENSEIGNEMENTS PERTINENTS

7.1 Autres renseignements pertinents
<i>Inscrivez tout autre renseignement jugé nécessaire à une meilleure compréhension du projet.</i>
Sans objet

8. DECLARATION ET SIGNATURE

8.1 Déclaration et signature
Je déclare que : 1° les documents et renseignements fournis dans le présent avis de projet sont, à ma connaissance, exacts. Toute fausse déclaration peut entraîner des sanctions en vertu de la LQE. Tous les renseignements fournis feront partie intégrante de la demande et seront publiés au Registre des évaluations environnementales.
Prénom et nom :
Marie-Eve Turner
Signature : 
Date : 2022-11-01

Annexe I
Résolution du conseil municipal

Si cela est pertinent, insérez ci-dessous la résolution du conseil municipal dûment certifiée autorisant le ou les signataires de la demande à la présenter au ministre.

Non applicable

Annexe II

Caractéristiques du projet

Si cela est pertinent, insérez ci-dessous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (plan, croquis, vue en coupe, etc.)

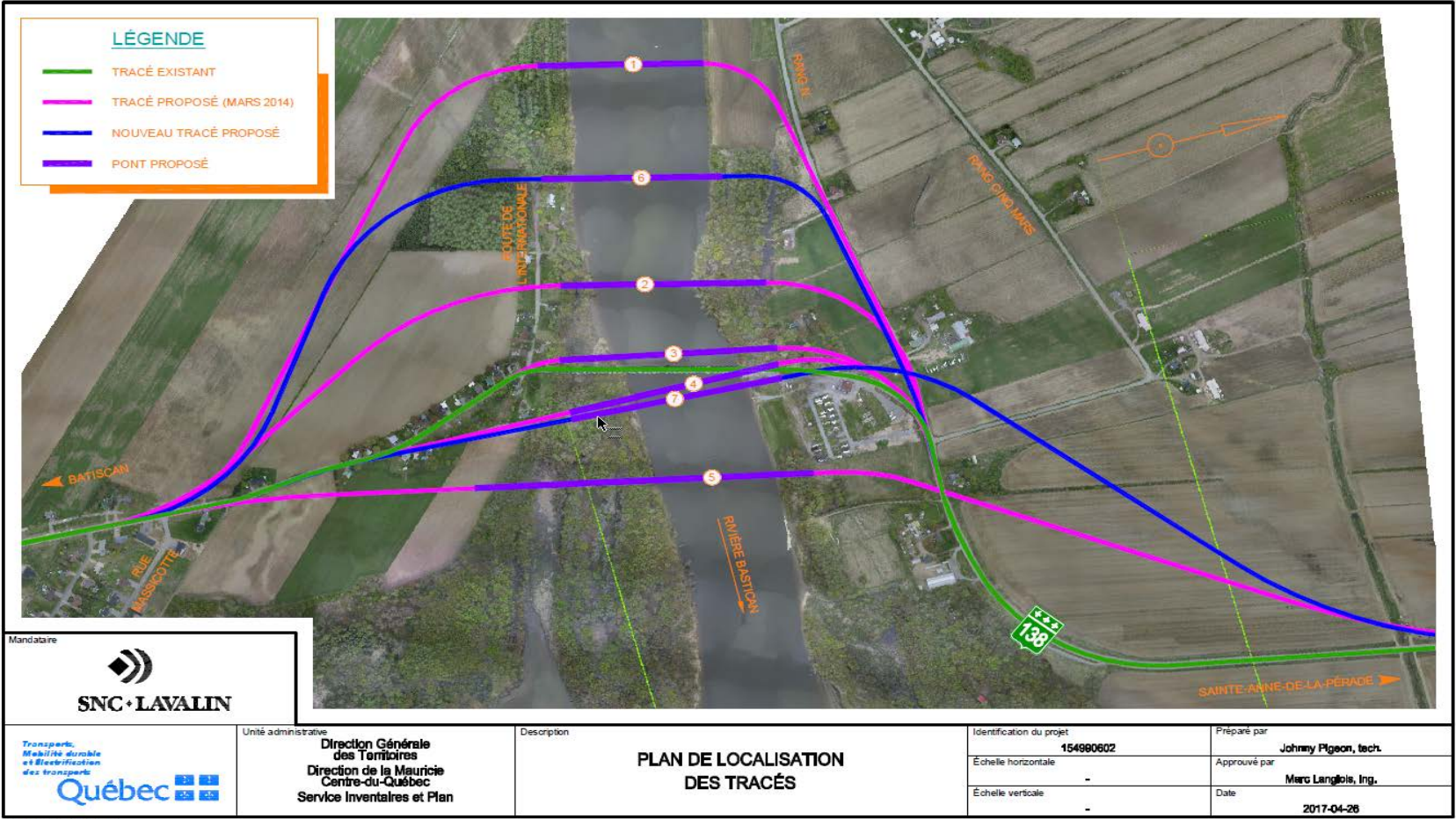
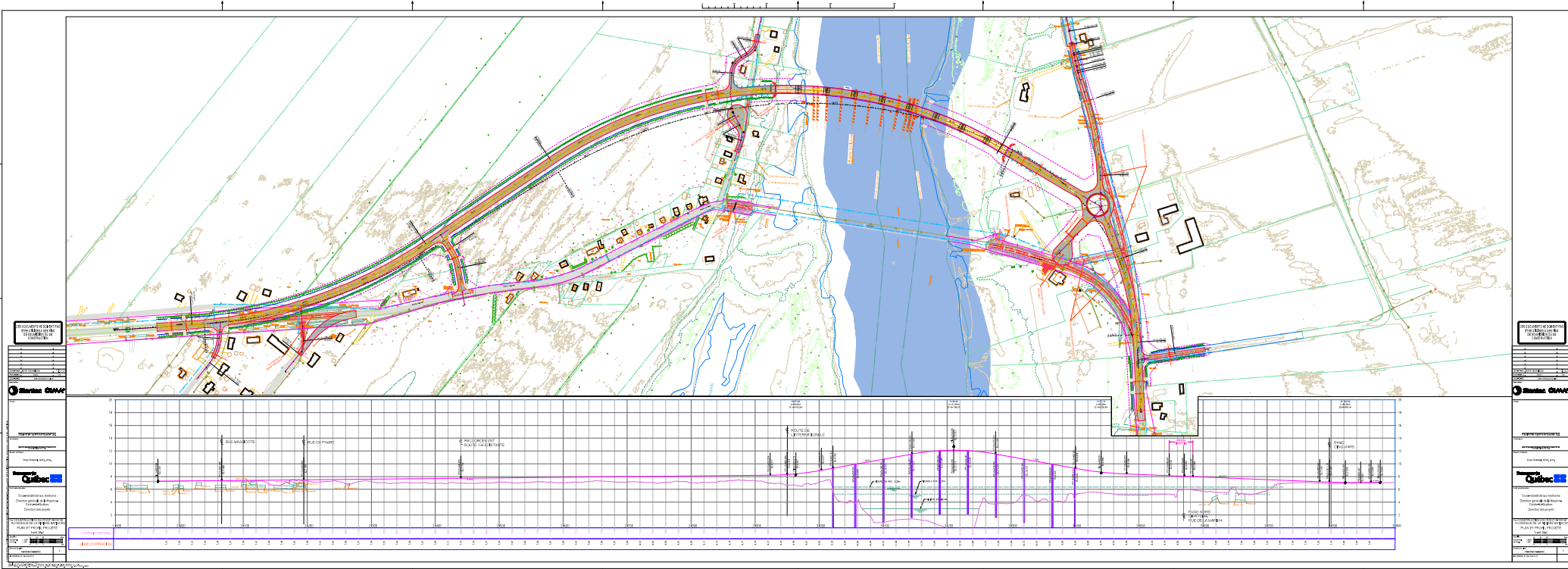


Figure 1. Localisation non définitive des différents scénarios analysés lors de l'analyse comparative multicritère



Annexe III

Plan de localisation

Insérez une carte topographique ou cadastrale de localisation du projet et, s'il y a lieu, un plan de localisation des travaux ou des activités à une échelle adéquate indiquant notamment les infrastructures en place par rapport au site des travaux.

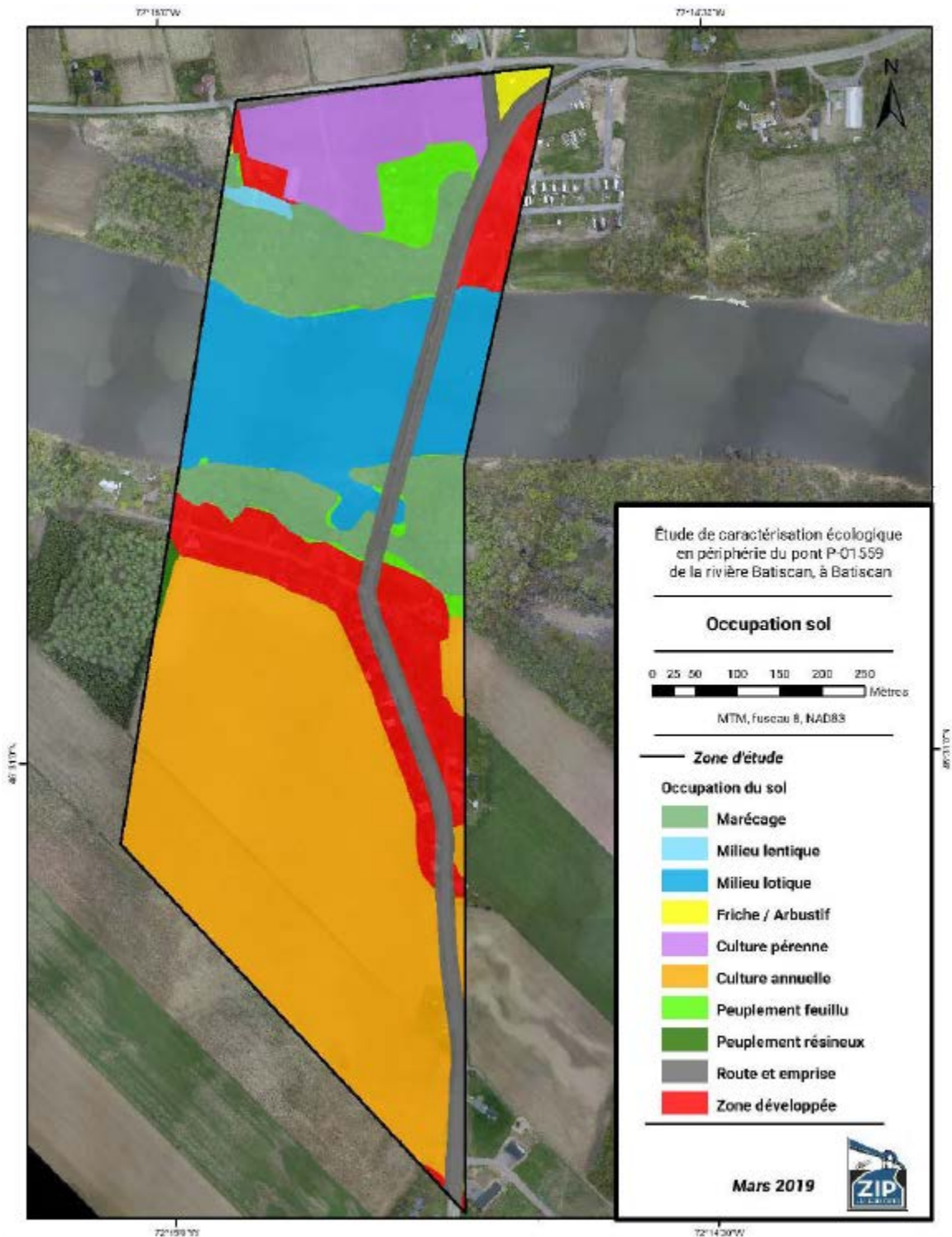


Figure 2. Occupation du sol dans la zone d'étude

Veuillez noter que la délimitation de cette zone d'étude sera revue en fonction des exigences inhérentes à la production de l'étude d'impact.

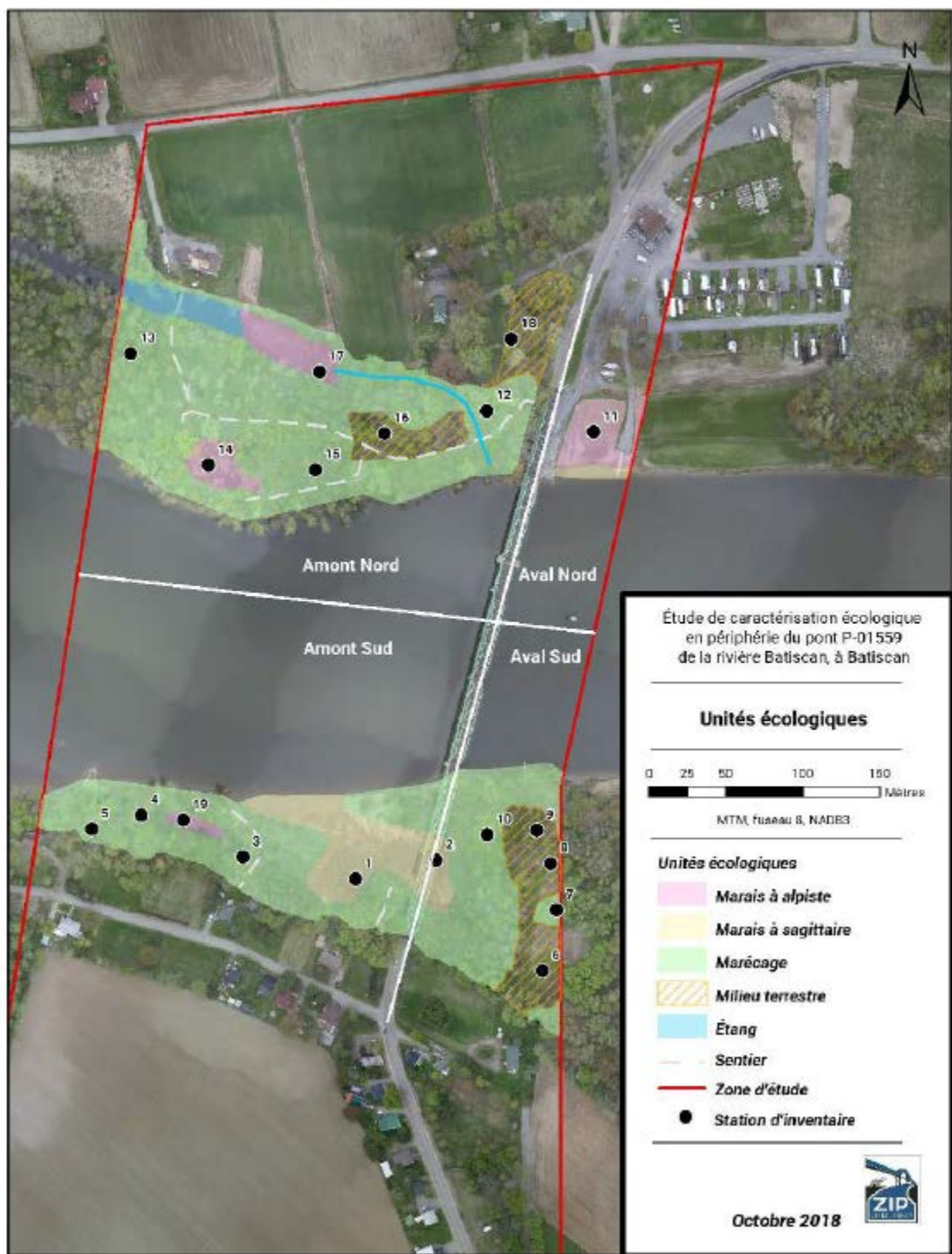


Figure 3. Localisation des milieux humides dans la zone d'étude

Veillez noter que la délimitation de cette zone d'étude sera revue en fonction des exigences inhérentes à la production de l'étude d'impact.

Annexe IV

5. DESCRIPTION PRÉLIMINAIRE DES PRINCIPAUX ENJEUX ET IMPACTS APPRÉHENDÉS DU PROJET SUR LE MILIEU RÉCEPTEUR

3.2 Description axée sur les composantes valorisées de l'environnement du site visé par le projet	5.1 Description des activités susceptibles de modifier les composantes valorisées de l'environnement	5.2 Description des changements induits par chacune des activités du projet sur les composantes valorisées de l'environnement	5.3 Description des principaux enjeux du projet	5.4 Description des principaux impacts appréhendés de la modification des composantes valorisées de l'environnement sur les enjeux
Inscrivez les principales composantes des milieux biophysique et humain (composantes valorisées de l'environnement (CVE) susceptibles d'être affectées par le projet.	Décrivez sommairement, selon votre connaissance actuelle du projet, les interactions entre chacune des composantes valorisées de l'environnement et les activités du projet afin de mettre en relief les activités qui sont susceptibles d'entraîner la modification de ces composantes (les sources d'impact).	Décrivez sommairement, selon votre connaissance actuelle du projet, les changements induits par les activités sur les composantes valorisées de l'environnement (les modifications).	Pour les phases d'aménagement, de construction, d'exploitation et, le cas échéant, de fermeture, décrivez sommairement les principaux enjeux du projet liés à chacune des composantes.	Pour les phases d'aménagement, de construction, d'exploitation et, le cas échéant, de fermeture, décrivez sommairement les impacts appréhendés de la modification des composantes valorisées de l'environnement sur les enjeux.
Milieu biophysique				
Milieux humides	Construction : - Déboisement - Construction du nouveau pont - Entreposage et installations de chantier - Aménagement des ouvrages temporaires - Utilisation d'hydrocarbures et des matières dangereuses Fermeture : - Démantèlement du pont existant Exploitation : - Nouveau pont et approches - Entretien hivernal (sels de voiries)	- Empiètement temporaire et permanent dans les milieux humides - Potentiel d'émission de contaminants dans l'environnement	Maintien des fonctions écologiques des milieux humides et hydriques	- Augmentation des risques de contamination dans les milieux sensibles, l'eau de surface et souterraine, le sol et les sédiments - Gain de superficies de milieux humides lors du démantèlement du pont existant - Perte ou dégradation temporaire ou permanente de superficies de milieux humides - Diminution potentielle des services écologiques rendus

Zone inondable et milieux hydriques	Construction : - Déboisement - Construction du nouveau pont et de ses approches - Entreposage et installation de chantier - Aménagement des ouvrages temporaires - Utilisation d'hydrocarbures et des matières dangereuses Fermeture : - Démantèlement du pont existant Exploitation : - Nouveau pont et approches - Entretien hivernal (sels de voiries)	- Modification du drainage - Empiètement temporaire et permanent en milieux hydriques et dans la limite des inondations de récurrence 0-2 ans - Modification temporaire ou permanent du régime hydrologique de la rivière Batiscan et du fleuve Saint-Laurent - Potentiel d'émission de contaminant dans l'environnement		- Augmentation des risques de contamination dans les milieux sensibles, l'eau de surface et souterraine, le sol et les sédiments - Gain de superficies en milieux hydriques et zone inondable lors du démantèlement du pont existant - Perte temporaire ou permanente de superficies en milieux hydriques et zone inondable lors du démantèlement du pont existant - Perturbation temporaire ou permanente potentielle du régime hydrologique de la rivière Batiscan et du fleuve Saint-Laurent - Diminution potentielle des services écologiques rendus
Les aires protégées et les habitats fauniques et floristiques	Aménagement : - Acquisition Construction : - Déboisement - Construction du nouveau pont (fondation) - Entreposage et installation de chantier - Aménagement des ouvrages temporaires - Utilisation d'hydrocarbures et des matières dangereuses Fermeture : - Démantèlement du pont existant Exploitation : - Nouveau pont et approches	- Empiètement temporaire et permanent dans l'habitat faunique et/ou floristique terrestre, riveraine et aquatique, à statut ou non - Empiètement temporaire et permanent dans une aire protégée - Modification du couvert végétal - Potentiel d'émission de contaminant dans l'environnement	Conservation de la biodiversité et de l'intégrité du patrimoine naturel	- Augmentation du risque de propagation des espèces exotiques envahissantes fauniques ou floristiques - Perturbation des activités fauniques (reproduction, migration, refuge, alimentation, nidification, élevage) - Détérioration potentielle de la qualité des habitats fauniques et floristiques - Perte d'habitat temporaire ou permanente pour la faune et la flore terrestre, riveraine et aquatique, à statut ou non - Gain d'habitat pour la faune et la flore terrestre, riveraine et aquatique, à statut ou non lors du démantèlement du pont existant - Perte temporaire ou permanente de superficie d'aire protégée

Milieu humain				
Utilisation du territoire et de ses ressources	Aménagement : - Acquisition Construction : - Déboisement - Construction du nouveau pont et de ses approches - Entreposage et installation de chantier - Déplacement de la rampe de mise à l'eau (marina) - Gestion de la circulation Fermeture : - Démantèlement du pont existant Exploitation : - Nouveau pont et approches	- Empiètement permanent et temporaire sur des terrains privés - Modification temporaire des chemins d'accès aux résidences et entreprises - Modification temporaire de la navigation sur la rivière Batiscan - Perturbation temporaire de la circulation	Maintien des activités récréotouristiques locale et régionale	- Perte temporaire de superficies pour les activités récréotouristiques - Perte de revenus pour certaines entreprises - Relocalisation de la rampe de mise à l'eau (marina) - Aménagement d'un nouvel accès à la rivière pour petite embarcation (canot, kayak, planche à pagaie) - Aménagement d'une nouvelle aire de repos pour les cyclistes et piétons - Améliorer la fonctionnalité de la Route verte #5
Patrimoine culturel	Aménagement : - Acquisition Construction : - Construction du nouveau pont et de ses approches Fermeture : - Démantèlement du pont existant Exploitation : - Nouveau pont et approches	- Modification du site localisant un immeuble patrimonial - Potentiel de découverte de sites ou de vestiges d'intérêt archéologique - Démolition d'un pont patrimonial	Préserver le patrimoine culturel	- Relocalisation de l'immeuble patrimonial - Potentiel de détérioration de sites ou de vestiges d'intérêt archéologique - Perte d'un pont patrimonial - Mise en place dans la nouvelle aire de repos de panneaux d'informations sur l'historique du pont démolé

Qualité de vie des résidents des entreprises et des usagers du territoire	Aménagement : - Acquisition Construction : - Transport des matériaux par voies terrestres - Déplacement des services publics - Construction du nouveau pont et de ses approches - Gestion de la circulation Fermeture : - Démantèlement du pont existant Exploitation : - Entretien hivernal - Aménagement paysager	- Dérangement temporaire des résidents et des entreprises par le bruit, les vibrations, la lumière, la poussière et les autres polluants atmosphériques, dont les gaz à effet de serre (GES) - Empiètement permanent et temporaire sur des terrains privés - Perturbation temporaire de la circulation - Modification temporaire des chemins d'accès aux résidences et entreprises	Maintien de la qualité de vie des résidents, des entreprises et des usagers du territoire	- Amélioration de la circulation et de la sécurité des usagers de la route, par la construction d'un nouveau pont et la mise aux normes de ses approches répondant davantage aux besoins actuels - Démolition d'une résidence - Modification temporaire et permanente des chemins d'accès aux résidences et entreprises - Diminution du bruit engendré par le déplacement des voitures sur le pont existant par la mise en place d'une nouvelle surface de roulement non métallique (caillebotis) - Détérioration temporaire ou permanente de la qualité de vie des résidents et des usagers du territoire durant les travaux - Amélioration de la qualité de vie des résidents et des usagers du territoire après les travaux - Augmentation temporaire ou permanente de la pollution lumineuse par l'ajout d'éclairage routier - Augmentation temporaire de l'émission des gaz à effet de serre (GES) - Améliorer la qualité du paysage par la mise en place d'aménagement paysager
Activités et territoire agricoles	Aménagement : - Acquisition Construction : - Déboisement - Construction du nouveau pont - Entreposage et installation de chantier Exploitation : - Nouveau pont et approches	- Morcellement des terres agricoles - Perte temporaire et permanente de terres agricoles productives	Maintien de la capacité de production du milieu agricole	Perte permanente de terres agricoles productives - Perte de revenu associée à la perte de superficie de terres productives - Réduction de la superficie du territoire agricole protégé